

Le Journal

La Bouillotte

Association loi 1901 - B.P. 7

76530 - LA BOUILLE

Numéro 6

Avril 1992



*La Bouille :
Port de Plaisance...?*

Sommaire

Techniques de Recherche d'Emploi	p. 4
La Bouille et son Feu de l'Été	
Une réputation qui s'installe...	p. 6
Ateliers du Méandre :	
Une démarche culturelle originale et proche de vous	p. 7
Carnet des Tous-Petits	p. 7
Quand l'École prend la clé des Champs	p. 8
Rêverie : Un Port à La Bouille	p. 10
Tribune libre :	
Humeur de M. Renoncourt	p. 13
Urbanisme :	
Une nouvelle Association	p. 13
Constat :	
Plaquette Touristique	p. 13
Historique : Suite et Fin	p. 14
Jeter ou ne pas Jeter ... ?	p. 15
Littéraire	p. 16
Des mongolfières à La Bouille	p. 17
Carnet	p. 18

Ont participé à ce numéro :

Les élèves de l'école maternelle
L'Atelier des Méandres

et

Dominique BELLANGER
Catherine BELLENGER
Yves FACHES
Pascale JACQUEMIN
Claudine LEMARIEY
Daniel LEMARIEY
Joël NOUVEL

Reproduction des textes, dessins, photos
et illustrations soumises à l'autorisation de l'auteur.

LE JOURNAL

Responsable de la Publication
J. NOUVEL

Administration - Gestion
D. LEMARIEY

Secrétariat de Rédaction
D. BELLANGER
C. BELLENGER

Photographies :
La Bouillotte

Impression :
LECERF Rouen Offset

I.S.S.N. en cours

EDITO

Les jeux olympiques ont rythmé ce début d'année 1992.

Les messages de loyauté, de respect d'autrui, de goût à l'effort, de combat pacifique et d'espoir que conserve l'idéal olympique ont été bien heureusement remis à l'honneur.

Qu'en est-il dans la réalité de notre quotidien ?

La Bouille ressemble-t-elle à cet idéal ?

Certes pas au sein de la municipalité et quelquefois même dans notre association.

Nous ne pouvons pas admettre qu'un d'entre nous se serve du fruit d'un travail collectif à des fins personnelles.

La nature humaine est ainsi faite et nous n'y pouvons rien.

C'est pourquoi, nous avons provoqué la démission d'Eugène Lefebvre. En conséquence, il va sans dire qu'Eugène Lefebvre ne peut revendiquer aucune prérogative en rapport avec notre association.

Nous avons dû procéder à un petit remaniement du bureau de notre association, ce qui, bien évidemment a un peu bouleversé le programme établi, au niveau de la parution de votre journal, et nous vous remercions de nous en excuser.

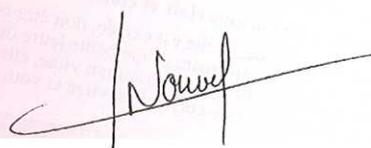
La Bouillotte quant à elle souhaite rester fidèle à ses engagements. Pour se faire nous publions ce numéro et le prochain avec les mêmes annonces que celles de l'an passé.

Cependant, par rapport à nos projets de promotion du village et même si l'idée de la plaquette touristique, annoncée dans notre dernier édito, nous a été soufflée d'une façon fort peu orthodoxe, nous avons pu malgré tout concevoir le pin's, le tee-shirt et le parapluie de la Bouille. Depuis nous nous sommes lancés ardemment dans un plus vaste projet, mais nous aurons l'occasion d'en reparler ultérieurement.

Nous vous avons aussi proposé une exposition de cartes postales, une bourse aux pin's, et bien sûr le "Feu de l'été" que nous réitérerons bien évidemment cette année le Samedi 20 Juin si nous en avons l'autorisation. N'oublions pas la projection pour nos aînés, de la cassette du Père Alexandre.

Voyez-vous, La Bouillotte ne se porte pas si mal !!! et puisque notre journal se veut d'être " L'écho de ceux qui contribuent à l'épanouissement de notre village", nous vous invitons simplement à avancer avec nous pour que la signification des messages précités devienne réalité.

Le Président,
Joël NOUVEL



LETTRE DE CANDIDATURE SPONTANÉE

POURQUOI CETTE LETTRE ?

Il s'agit d'une lettre qui vise à obtenir un entretien. Savez-vous que plus d'un tiers des embauches est réalisé à partir des lettres de candidature spontanée ? Aussi, n'hésitez pas à proposer vos services directement aux entreprises en utilisant ce moyen.

COMMENT LA RÉDIGER ?

Sélectionnez les entreprises du secteur qui vous intéresse. Vous trouverez ces entreprises en consultant des répertoires d'entreprises et des annuaires professionnels. Renseignez-vous auprès du Chargé d'Information de votre agence locale. Rédigez la lettre dont l'introduction doit être directe, personnelle et originale pour capter d'emblée l'intérêt du lecteur auquel vous expliquez ensuite la raison de votre démarche. Pour que l'on vous accorde un entretien, justifiez votre valeur professionnelle, il faut donc prélever de votre curriculum vitae les expériences professionnelles intéressantes pour l'entreprise. Terminez votre lettre de façon optimiste en demandant un entretien.

Elle doit toujours être écrite à la main et non photocopiee. Elle sera rédigée sur une seule page (format 21 X 29,7 cm) sans rature ni faute d'orthographe. Une fois terminée, relisez-la.

A QUI L'ENVOYER ?

Expédiez-la :

- pour les petites et moyennes entreprises, au Chef d'entreprise,
- pour les grandes entreprises, au Chef du Personnel ou au Chef du Département dans lequel vous aimeriez travailler,
- adressez-la lui personnellement si c'est possible ou à son service.

Si certaines de vos lettres restent sans réponse, vous pouvez reprendre contact avec vos destinataires après un délai d'environ 3 semaines.

CURRICULUM VITAE

QUE METTRE DANS VOTRE CURRICULUM VITAE ?

* **Les renseignements personnels** : nom, prénom, adresse, téléphone, éventuellement situation de famille. Pour les jeunes gens, ne pas oublier de préciser : dégage (ou non) des obligations militaires. La date et le lieu de naissance peuvent ne pas être mentionnés.

* **La formation acquise** : vos diplômes (si nécessaire, les options : ex BAC G) ou, à défaut, le niveau atteint. Mentionnez également s'ils sont intéressants pour l'emploi recherché :

- les stages de formation continue que vous avez suivis, durée, le nom de l'organisme,
- les langues étrangères et séjours à l'étranger.

* **L'expérience professionnelle** : vous devez résumer les activités les plus marquantes de votre vie professionnelle : date de l'emploi (du... au...), nom de l'entreprise, activité, taille, description concise du (ou des) poste(s) occupé(s) en utilisant des mots précis et en soulignant votre apport et vos réalisations.

N'utilisez pas de sigles, évitez les fautes d'orthographe. Mettez en valeur les expériences les plus récentes ou les plus caractéristiques en fonction du poste recherché.

COMMENT PRÉSENTER VOTRE CURRICULUM VITAE ?

Le curriculum vitae doit donner assez d'informations pour intéresser un employeur et le décider à vous rencontrer, mais pas trop pour lui donner envie d'en savoir plus sur vous en vous proposant un rendez-vous. Il doit être court (deux pages maximum), aéré, si possible tapé à la machine à écrire sur papier blanc (format 21 X 29,7 cm).

«Utilisez un langage clair et concis»

La photographie, si elle est exigée, doit être bonne. Envoyez votre curriculum vitae en l'accompagnant d'une petite lettre de candidature ; cette lettre n'est pas un résumé de votre curriculum vitae, elle doit "accrocher" le lecteur pour l'inciter à lire votre curriculum vitae et vous proposer un entretien.

ENTRETIEN D'EMBAUCHE

COMMENT VOUS PRÉPARER ?

Renseignez-vous sur l'entreprise, sur ses activités, le statut du personnel, la convention collective...

Relisez le texte de l'annonce (si cela est le cas), préparez votre argumentation en notant les points intéressants pour l'entreprise.

Munissez-vous de votre C.V., de la correspondance échangée avec l'entreprise, de vos certificats de travail ou de vos diplômes... d'un bloc note. Soignez votre tenue, n'arrivez pas en retard à votre rendez-vous.

PENDANT L'ENTRETIEN

Soyez détendu(e) et présentez-vous avec assurance.

Les questions les plus souvent posées par votre interlocuteur porteront sur votre expérience, les raisons de votre candidature, votre formation...

Répondez clairement et avec précision aux questions posées.

N'hésitez pas à poser vos questions sur le poste proposé.

APRES L'ENTRETIEN

Notez les points essentiels qui ont été abordés. Voyez quelles questions vous ont mis en difficulté et celles qui vous ont permis, au contraire, de faire valoir vos atouts. Ces éléments vous aideront à aborder un nouvel entretien.

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES D'ENTRETIEN ?

* **L'entretien simple** : c'est le plus fréquent, votre interlocuteur converse directement avec vous.

* **Le jury** : vous êtes face à quelques personnes, ne vous laissez pas impressionner, répondez aux questions au fur et à mesure.

* **Les entretiens successifs** : vous rencontrez successivement plusieurs personnes, ceci vous permet de vous familiariser avec l'entreprise.

* **Les entretiens de groupe** : plusieurs candidats sont réunis, on leur expose le poste, ils doivent discuter.

CONTRAT D'ADAPTATION

OBJECTIF

Faciliter l'embauche de jeunes qualifiés grâce à une formation complémentaire adaptée à l'entreprise.

PUBLIC VISE

Jeunes de 16 à 25 ans révolus avec qualification susceptibles d'occuper rapidement un emploi.

ORGANISATION

* **Formation** (200 heures minimum) dispensée par un organisme formateur ou par l'entreprise. Un tuteur est chargé de guider le bénéficiaire du contrat tout au long de la formation sur le poste de travail.

* **Durée du contrat** :

- soit contrat à durée déterminée de 6 mois minimum,
- soit contrat à durée indéterminée (délai d'accord tacite : 1 mois).

* **Aides de l'Etat** : l'entreprise bénéficie d'un reversement ou d'un crédit d'impôt au titre de la formation professionnelle continue.

STATUT DU BÉNÉFICIAIRE ET REMUNÉRATION

Salarié sous contrat de travail :

- contrat à durée déterminée : au moins 80 % du salaire minimum conventionnel,
- contrat à durée indéterminée : au moins 80 % du salaire minimum conventionnel pendant la période d'adaptation.

PROCEDURE

L'ANPE peut aider l'entreprise à trouver des candidats et à monter son dossier avec l'organisme mutualisateur. Accord nécessaire de l'organisme mutualisateur pour le financement. Le contrat doit être déposé à la DDTE.

Renseignements recueillis par Daniel LEMARIEY.

Contactez L'A.N.P.E Rouen V, place Gabriel PERI, Grand-Quevilly. Tél : 35.67.00.27.

CONTRAT EMPLOI SOLIDARITE

OBJECTIF

Favoriser la participation d'un jeune à la vie sociale par l'accomplissement d'une activité utile.

Permettre l'accès à une expérience professionnelle.

Permettre d'élaborer un projet professionnel.

PUBLIC VISE

Jeunes de 16 à 25 ans révolus titulaires au plus d'un CAP ou d'un BEP ou titulaire d'un diplôme de niveau IV et inscrits à l'ANPE depuis au moins 12 mois dans les 18 mois avant l'entrée en stage.

ORGANISATION

- * **Travail à mi-temps** : 20 heures maximum par semaine.
- * **Formation** : en organisme de formation dans la limite de 400 heures.
- * **Employeurs concernés** : collectivités territoriales - structures relevant du secteur non lucratif - associations et établissements à but non lucratif - établissements publics - organismes de sécurité sociale - comités d'entreprise - sociétés HLM.
- * **Aides de l'Etat** : exonération à 100 % des cotisations patronales de sécurité sociale. Rémunérations sur la base du SMIC, prise en charge par l'Etat à hauteur de 85 % (possibilité d'accès au fonds de compensation pour la prise en charge des 15 % restant).

STATUT DU BENEFICIAIRE ET REMUNERATION

Salarié sous contrat de travail à durée déterminée et à temps partiel (20 heures). Rémunération sur la base du SMIC.

PROCEDURE

- Dépôt de l'offre d'emploi à l'ANPE.
- L'organisme employeur doit conclure sur convention individuelle avec l'Etat : la demande de convention doit être déposée à la DDTE (Direction Départementale du Travail et de l'Emploi).

STAGE D'INITIATION A LA VIE PROFESSIONNELLE

OBJECTIF

Faire découvrir à des jeunes la vie de l'entreprise, leur permettre à cette occasion de développer leurs aptitudes au travail, de s'initier à un ou plusieurs métiers et d'élaborer un projet professionnel.

PUBLIC VISE

Jeunes de 16 à 22 ans (exceptionnellement de 22 à moins de 26 ans), primo-demandeurs d'emploi, sans qualification professionnelle et dont la durée de l'expérience professionnelle ne permet pas l'accès aux prestations UNEDIC.

ORGANISATION

Exercice d'une activité professionnelle sous l'autorité d'un tuteur, comprenant une période de formation de 75 à 200 heures en liaison avec un organisme de suivi selon la durée du contrat et les besoins du jeune.

Durée du stage : 3 à 6 mois.

Aides de l'Etat : l'entreprise est exonérée des cotisations patronales et salariales de sécurité sociale dues sur l'indemnité complémentaire versée au jeune. Elle peut bénéficier d'une défiscalisation selon l'âge à hauteur de 375 F par jeune et par mois.

STATUT DU BENEFICIAIRE ET REMUNERATION

Stagiaire de la formation professionnelle, il perçoit une rémunération qui lui est versée pour une part par l'Etat, pour une part par l'entreprise. La part de l'entreprise correspond à un pourcentage du SMIC qui croît avec l'âge.

âge	Etat		Entreprise
	F/mois	% SMIC	
16 - 17 ans	183 F/mois	26 %	26 % SMIC
18 - 21 ans	870 F/mois	36 %	36 % SMIC
21 ans et plus	1293 F/mois	36 %	36 % SMIC
Handicapés ou public féminin en difficulté	3405 F/mois		

PROCEDURE

Le stage fait l'objet d'un contrat signé par l'entreprise d'accueil, le jeune intéressé et l'organisme de suivi conventionné par l'Etat. Une copie du contrat est déposée à la DDTE.

CONTRAT DE QUALIFICATION

OBJECTIF

Permettre à un jeune d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par un diplôme, un titre homologué ou une convention collective.

PUBLIC VISE

Jeunes de 16 à 25 ans révolus sans qualification ou ayant une qualification ne permettant pas l'accès à l'emploi.

ORGANISATION

Au moins 1/4 du temps en organisme de formation. Un tuteur est chargé de suivre le déroulement de la formation sur le poste de travail.

* **Durée du contrat** : de 6 mois à 24 mois.

* **Aides de l'Etat** : exonération à 100 % des cotisations patronales de sécurité sociale pendant toute la durée du contrat, défiscalisation (0,1 % et 0,3 %) : 50 F/heure de formation.

STATUT DU BENEFICIAIRE ET REMUNERATION

Salarié sous contrat de travail à durée déterminée payé par l'entreprise. Rémunération variable semestriellement selon l'âge et l'ancienneté du jeune dans le contrat (de 17 % du SMIC à 75 % du SMIC).

âge	Semestre			
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
16 - 17 ans	17 %	25 %	35 %	45 %
18 ans	27 %	35 %	45 %	55 %
plus de 19 ans	60 %	65 %	70 %	75 %

PROCEDURE

- Dépôt de l'offre d'emploi à l'ANPE.
- L'ANPE aide l'entreprise à trouver des candidats et à monter son dossier avec l'organisme mutualisateur.
- Accord nécessaire de l'organisme mutualisateur pour le financement (sauf défiscalisation directe).
- Habilitation de l'entreprise par la DDTE.
- Contrat spécifique déposé à la DDTE.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

OBJECTIF

Permettre à un jeune d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme technologique ou professionnel ou un titre homologué (niveau V, IV, III) : CAP, BEP, Bac Professionnel, Brevet de Technicien (BT), Baccalauréat de Technicien (BTn), Brevet de Technicien (BTS).

PUBLIC VISE

Jeunes de 16 à 25 ans révolus sans qualification ou ayant une qualification ne permettant pas l'accès à l'emploi.

ORGANISATION

* **Formation par alternance** : 400 heures minimum par an au Centre de Formation d'Apprentis (CFA) ou 1500 heures (pour un bac professionnel ou un BTS).

* **Durée du contrat** : de 1 à 3 ans (en général 2 ans).

* **Aides de l'Etat** :

- exonération 100 % des cotisations patronales de sécurité sociale dans les entreprises de plus de 10 salariés.
- exonération totale des charges patronales et salariales dans les entreprises de moins de 10 salariés.

STATUT DU BENEFICIAIRE ET REMUNERATION

Salarié sous contrat d'apprentissage. Rémunération : variable semestriellement selon l'âge de l'apprenti et l'ancienneté de son contrat.

âge de l'Apprenti	Semestre				
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème} et 6 ^{ème}
16 à 18 ans	15 % SMIC	25 %	35 %	45 %	60 %
18 à 20 ans	25 % SMIC	35 %	45 %	55 %	75 %
21 à 23 ans	35 % SMIC	45 %	55 %	65 %	75 %
+ de 23 ans	45 % SMIC	55 %	65 %	75 %	75 %

PROCEDURE

L'ANPE peut aider l'entreprise à trouver des candidats et à monter son dossier. L'employeur doit être agréé par le Préfet de Département. Le contrat d'apprentissage doit être enregistré à la DDTE après visa du Centre de Formation d'Apprentis.

La Bouille et son feu de l'été**... UNE REPUTATION QUI S'INSTALLE ...**

Comme en 1990, notre association proposait aux Bouillais, Le Samedi 22 Juin 1991, son "Feu de l'Eté", installant ainsi le plus simplement du monde un rendez-vous annuel qui manifestement s'avère très apprécié, non seulement par les Bouillais, mais aussi par un bon nombre de bien sympathiques "fêtards" venus d'ailleurs pour contribuer à faire de notre soirée une réussite totale.

Si ce soir là vous étiez avec nous, ou bien si seulement vous en avez eu des échos, je pense qu'il n'est pas exagéré de parler de réussite.

Satisfaits, nous le sommes, puisque initialement, notre but était de réinstaurer une bien sympathique tradition régionale et nous pensons y être parvenu.

Comme l'année précédente, les caprices de la météo, le manque de bras ne nous ont pas rendu les préparatifs faciles. Mais le peu d'expérience que nous avons acquis nous ont permis de nous préparer de façon plus sereine.

Le beau temps était finalement au rendez-vous dès le samedi matin pour le "montage" d'un plus grand bûcher grâce à la très précieuse collaboration de notre "maître feu", Joël Mallet.

Au début de l'après midi nous montions le stand Bouillotte pour y stocker les nombreux lots de notre tombola habituelle, pendant que le groupe de jeunes musiciens "BALISTIC" entonnait les premières notes sur un magnifique podium gracieusement prêté par la municipalité de Grand Couronne.

Pendant que de l'autre côté du stade s'installaient, tables chaises, friterie, bar et barbecues.

Un tumultueux lâché de ballons donnait le coup d'envoi de cette magnifique soirée, en donnant lieu à un concours de distance parcourue

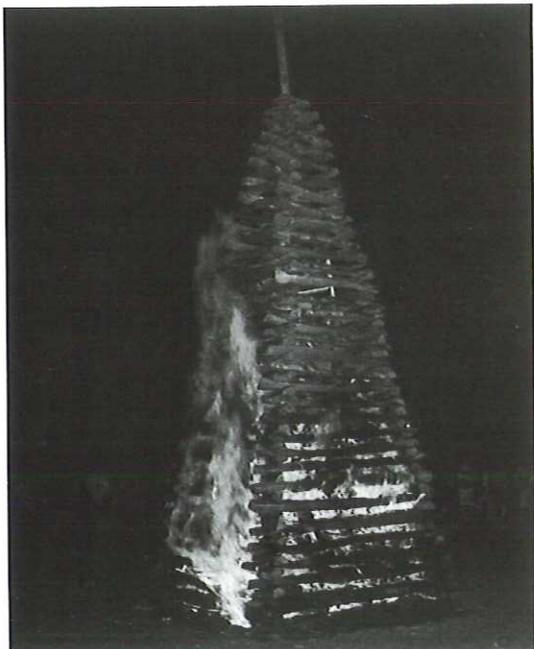
Plusieurs cartons-réponse nous ont été retournés.

Le vainqueur fût le ballon de Vincent Meleville, habitant côte de Bourgtheroulde à La Bouille. Le ballon a été retrouvé à côté de AHLEN (Allemagne) par Erhard Scharnewski.

Tous deux ont été récompensés comme promis par un livre chacun.



mémo: FEU DE L'ÉTÉ
Samedi 20 JUIN 1992



Nous avons ensuite emmenés les enfants faire une ballade aux lueurs des lampions et des flambeaux dans les rues du bourg puis du Vracq, jusqu'au stade. Là, les quelques 600 personnes présentes ont pu se distraire et se restaurer autour du podium.

Notre doyen M. Moreau, avec émotion et main de maître prenait le flambeau pour effectuer l'embrasement tant attendu. Spontanément une ronde s'est formée autour du bûcher. Quel magnifique instant!.

Un autre moment manifestement très attendu était celui où les lots de notre tombola maintenant très connue allaient être attribués.

Un magnifique Vélo Tout Terrain et une croisière sur la Seine à bord de "La Salamandre" ainsi que quelques 150 autres lots assez conséquents étaient offerts, à la plus grande joie des heureux gagnants.

Cette bien sympathique soirée s'achevait tard dans la nuit en dansant à côté des cendres.

Nous remercions vivement :

- les bénévoles qui ont participé à cette réussite
- les commerçants de la Bouille ainsi que les entreprises pour leur grande générosité

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez vous le 20 Juin 1992...

Joël NOUVEL ■

LES ATELIERS DU MEANDRE : UNE DEMARCHE CULTURELLE ORIGINALE ET PROCHE DE VOUS.

Pour la troisième année consécutive d'implantation sur le territoire de la Bouille, les Ateliers du Méandre ont poursuivi un travail original en matière de production et de diffusion théâtrale.

La saison passée a permis à cette jeune compagnie professionnelle d'affirmer une nouvelle fois son attachement à une démarche très personnelle d'intervention culturelle. Refusant de s'adresser uniquement aux seuls amoureux du théâtre, cette troupe, qui compte actuellement 4 salariés, va en permanence à la rencontre de nouveaux publics. S'appuyant sur les thèmes liés à l'imaginaire, à l'histoire régionale, aux mythes maritimes, cinq créations ont été ainsi produites durant la saison passée (quatre d'entre elles ayant d'ailleurs été présentées à titre gratuit aux habitants de la Bouille).

Deux pièces ont été jouées dans les écoles et centres de loisirs de notre région : "Robinetterie" spectacle pour les enfants d'âge maternel réalisé avec le concours de l'agence de l'Eau-Normandie-Seine et "Yvan le Chevalier au lion" adaptation d'un roman de chevalerie du XI^{ème} siècle pour les enfants des classes primaires.

Trois créations ont été réalisées pour les publics adultes : "Mac-La", relecture contemporaine de l'histoire d'un moine gallois fondateur de la ville de Saint Malo, "Les 5 histoires des deux filles de l'armateur", adaptation de récits et légendes de la région de Fécamp, et "Nuit Viking" spectacle particulièrement remarqué par la critique culturelle régionale. Cette dernière création, qui commence dans les rues de Rouen pour découvrir en final l'aspect très mystérieux de notre village a été rejouée en février et mars dernier.

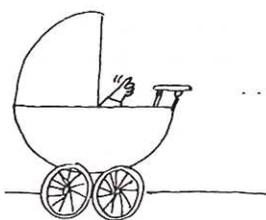
De nombreux projets pour les prochaines années sont déjà démarrés ou en cours de l'être : de nouvelles pièces pour les enfants d'âge scolaire (autour du thème de la mer), un musée-animé sur les Vikings et un spectacle sur Hector Malot. Tous les Bouillais, jeunes et vieux, intéressés par ce projet lié à l'histoire locale sont invités à prendre contact avec la compagnie.

Pour tous contacts et renseignements :

Les Ateliers du Méandre
8, rue de la République
76530 LA BOUILLE
Tél : 35.18.14.06.

vie sociale

carnet des tous-petits Bouillais . . .



... EN ORDRE D'ARRIVEE ...

PETIT Luc,	né	le 22.01.91
BRIERE Eva,	née	le 23.01.91
MEYER Marine,	née	le 26.01.91
SAVAUD Mallory,	né	le 26.01.91
LEFEBVRE-RAULET Camille,	née	le 22.02.91
PEIGNON Alexandre,	né	le 24.02.91
BOURLE Jennifer,	née	le 25.02.91
GORSKI Léopoldine,	née	le 06.03.91
MARTIN Maxime,	né	le 18.03.91
LARCHEVEQUE Justine,	née	le 09.05.91
AUZANNE Clémence,	née	le 10.05.91
FOURDRINIER Kévin,	né	le 28.05.91
BERNIERES Baptiste,	né	le 13.06.91
DEVEAUX Marie Julie,	née	le 28.06.91

BAROUX Enya,	née	le 19.08.91
FOURNIER Martin,	né	le 17.09.91
CERVEAUX Geoffrey,	né	le 04.12.91
HIGGINS Andréa,	née	le 17.12.91
DUMENIL Guillaume,	né	le 27.12.91
RIBEIRO Audrey,	née	le 15.01.92
DEISS Aurélie,	née	le 08.02.92
THOMAS Pauline,	née	le 24.02.92
ELIE François,	né	le 25.02.92
RENONCOURT Maxime,	né	le 11.03.92
NOUVEL-BELLENGER Mathilde,	née	le 24.03.92
YAICHE Mickaël,	né	le 11.04.92

**Nos plus chaleureuses félicitations
à tous ces heureux parents.**

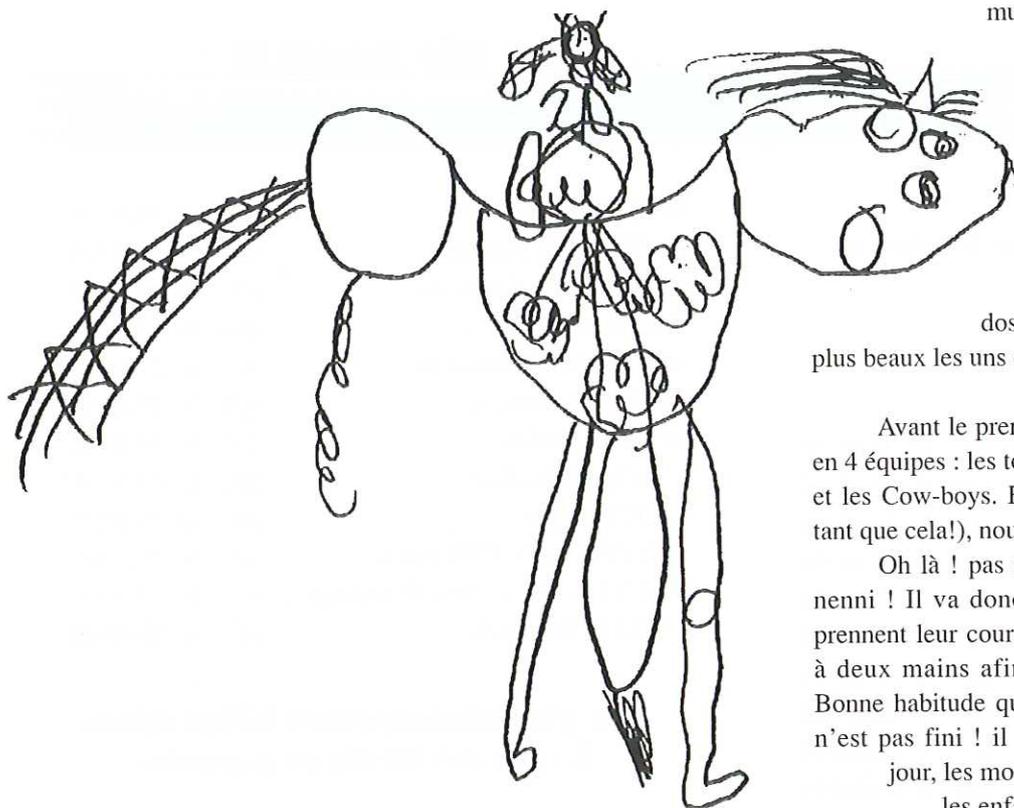
**Il va maintenant nous falloir penser à l'avenir !!!
Quelles structures d'accueil leur réserve-t'on ?**

QUAND L'ÉCOLE PREND LA CLÉ DES CHAMPS



Ce lundi à 9^h00, une certaine agitation règne dans la cour de l'école maternelle. Des bagages s'entassent dans un coin, mamans et papas attendent un peu anxieux. Mais que se passe-t-il donc ? Enfin l'autocar tant attendu arrive pour emmener les enfants de la classe des moyens grands au centre équestre du Bec Helloin pour une semaine en classe verte.

Eh oui ! l'école prend la clé des champs. Au revoir murs, tables et cour de récréation ; bonjour les poneys, écuries, manèges et prés !



Dès leur arrivée au centre, les enfants font connaissance de leurs compagnons à quatre pattes et prennent possession des locaux. C'est à qui dormira en haut, au-dessus de qui. Les sacs à dos se vident, les sacs de couchage (tous plus beaux les uns que les autres) prennent place.

Avant le premier repas, les enfants se sont répartis en 4 équipes : les tortues Ninja, les Dalton, les Vitaminés et les Cow-boys. Enfin le moment tant attendu (ou pas tant que cela!), nous allons monter sur les poneys...

Oh là ! pas si vite. Ont-ils fait leur toilette ? que nenni ! Il va donc falloir que nos cavaliers en herbe prennent leur courage, nous devrions dire leurs brosses, à deux mains afin que leur poney soit le plus beau. Bonne habitude qu'ils répèteront tous les matins. Et ce n'est pas fini ! il va falloir les seller. Pour le premier jour, les moniteurs s'en chargent mais par la suite, les enfants le feront eux-mêmes.

Tout est prêt ! Chacun attend son tour, certains se cachent mais tout le monde montera et sera fier de l'avoir fait.

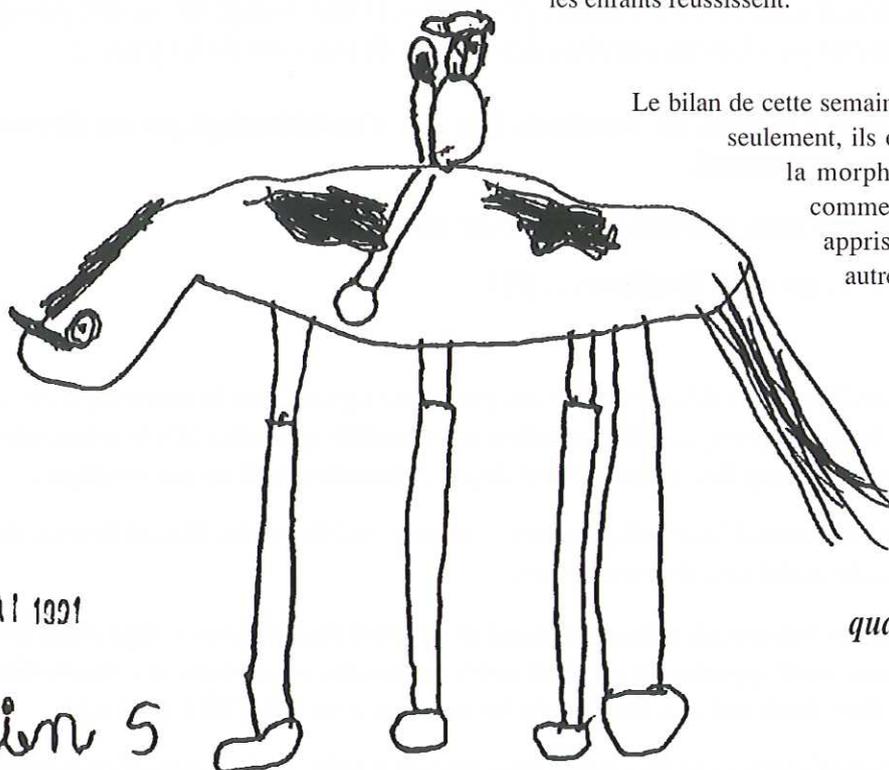
30 MAI 1991

Lucie

L'après midi passe trop vite et il faut déjà songer à se laver. Super moment où les enfants se douchent avec les copains et en profitent pour comparer les produits : "mais j'te dis que le mien sent meilleur, et ben moi le mien, il fait plus de mousse, na !!!"

Le soir, moniteurs et cavaliers se retrouvent pour le repas du soir. Le bruit monte, les premières réflexions arrivent : le ton est donné, l'ambiance sera chaude. Il y aura bien quelques pleurs de temps à autre au moment du coucher mais nounours et lapins sont souvent là pour consoler.

Les progrès de nos cavaliers augmentent de jour en jour et certains maîtrisent leur monture parfaitement ; preuve en est le slalom du dernier jour regroupant plusieurs difficultés que tous les enfants réussissent.



Le bilan de cette semaine ne peut être que positif : non seulement, ils ont appris à monter, à connaître la morphologie du poney, à apprendre comment il vivait, mais aussi, ils ont appris l'autonomie, à vivre avec les autres, à se débrouiller.

En un mot,
tout ce qui rend
la vie à l'école
plus agréable.

*Une seule question :
quand repartirons nous ?*

30 MAI 1991

Julien S

Pascale JACQUEMIN ■

mémo:

KERMESSE DES ECOLES PUBLIQUES le Dimanche 14 Juin 1992

PETITES ANNONCES DE L'ECOLE MATERNELLE

Si vous avez des jouets, meubles, objets dont vous n'avez plus l'utilisation, les institutrices de l'école maternelle seront ravies de les récupérer. Voici une liste non exhaustive :

- | | | | |
|------------------------------|-----------------------------|--------------|-------------------------------|
| . jouets porteurs, à pousser | . vélos, tricycles | . ballons | . raquettes plastique ou bois |
| . poussettes de poupée | . armoire, bureau, étagères | . une barque | . etc... |

Nous vous remercions par avance de votre générosité.

Pascale JACQUEMIN ■

LA BOUILLE : PORT DE PLAISANCE !

Tout d'abord je vous inciterai simplement à regarder la photo de couverture : Dans le déchaînement de ses éléments, qui bien souvent nous cause de sérieux problèmes, Dame Nature ne fait-elle pas quelquefois bien les choses, ne se permet-elle pas de nous suggérer des idées ? de nous ouvrir les yeux ?

**Un port de plaisance à la place du terrain de foot !!! Une idée utopique me direz-vous ?
Non, une idée tout simplement.**

Et si vous et moi nous nous permettions de rêver un peu !

Alors imaginez , un petit Honfleur . . . !!!

Puis observons :

Notre commune vit depuis des décennies sur son passé prestigieux, sur la renommée de ses excellents restaurants, de son cadre de beauté incomparable, un petit coin splendide qui attire dès le retour des premiers rayons de soleil une foule de visiteurs : Un potentiel touristique extraordinaire à ne pas négliger.

L'autre potentiel : Le fleuve, l'eau qui a toujours fasciné l'être humain. Qui dit fleuve, dit bateaux, petits et gros : de plaisances, de croisières, de commerces.

En ce qui concerne les bateaux de croisières, nous avons fait un article à ce sujet dans la Bouillotte N°5 dans lequel nous insistions sur l'opportunité qu'avait notre commune, en tant que commune limitrophe, de s'associer au projet du futur Parc Régional des boucles de la seine, pour son devenir touristique.

Pour ce qui est des plaisanciers, nous savons tous que de nombreux bateaux de plaisance passent à la Bouille, mais ne font que passer... bien dommage !



La Bouillotte quant à elle, a déjà monté un dossier d'enquêtes sur les besoins des plaisanciers.

Et maintenant réfléchissons, quels sont nos besoins :

- **Promouvoir le commerce local.**
- **Etablir un lien entre l'ancien village et le nouveau.**
- **Trouver des sources de revenus pour la commune.**



Et bien pourquoi ne pas essayer de joindre l'utile à l'agréable.

Cette idée est-elle aussi saugrenue ? Nous aurions la possibilité d'offrir un centre d'intérêt supplémentaire aux touristes, aux habitants de la Bouille enfin réunis au centre du village, un "plus" évident aux commerçants, restaurateurs et hôteliers, une carte de visite aux éventuels promoteurs certainement plus intéressés cette fois par le rachat de nos réserves foncières.

Pourquoi ne pas faire venir de nouveaux commerces sur les quais de ce charmant petit port dans lequel, non seulement les bateaux des plaisanciers de passage pourraient venir mouiller, mais aussi ce coin idéal pourrait servir de port d'attache aux propriétaires de bateaux des environs qui doivent mouiller en bord de mer, pour démâter aussi, faute d'endroit adapté prévu à cet effet dans la région. Nous aurions d'une façon certaine de nombreuses personnes intéressées par ce projet et de ce fait une source de revenus pour la commune.

Le Port autonome, La Région, le Conseil général, le Sivom, et le Parc régional des boucles de la Seine pourraient peut-être pourvoir pour une grosse partie au financement de cette opération.

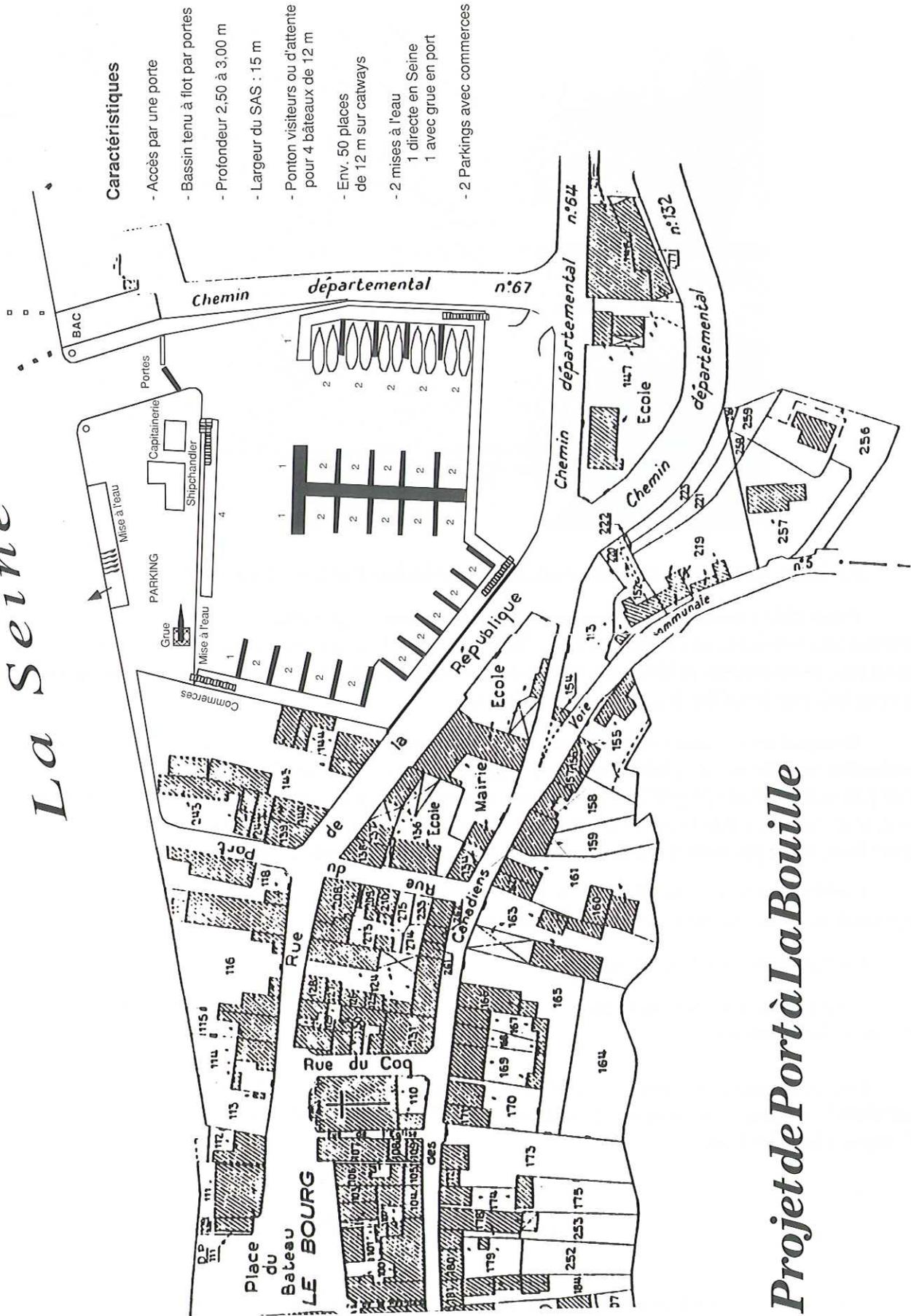
Ce projet en vaut bien un autre !!!

Pourquoi ne pas faire un mini référendum municipal sur l'utilisation de cet endroit propice au développement de La Bouille ?

Les personnes sensibilisées sont conviées à venir nous aider à monter une éventuelle "Expo-Information" au sein d'un "comité de soutien" que l'on pourrait créer pour faire avancer ce magnifique "rêve" auprès des décideurs.

une idée à creuser !

La Seine



Projet de Port à La Bouille

LES BILLETS D'HUMEUR DE M. RENONCOURT : LES CRISES D'UN "DEMOCRATE".

Voici quelques mois M. Renoncourt, s'en prenait aux commerçants Bouillais en les qualifiant en substance avec son élégance coutumière d'incapables et de mauvais gestionnaires, ceci par écrit dans un document distribué au public.

Le secrétaire de "la très importante" section P.S de la Bouille (4 personnes), a récidivé dans un tract, en s'attaquant cette fois aux électeurs qui ont eu le toupet voire l'incorrection de voter majoritairement pour M. Gineste le 22 mars 1992 et non pour M. Massion soutenu par M. Renoncourt.

Selon lui, les électeurs sont des imbéciles qui auraient confondu élections cantonales et municipales. Faire preuve de tant d'irrespect et de dédain à l'égard des Bouillais frise carrément l'inconscience, et démontre en tous cas le sens politique aigü de M. Renoncourt.

Les électeurs ont tellement apprécié la leçon, qu'ils se sont exprimés à 52,9 % par votes blancs et nuls au deuxième tour le 29.03.1992 (victoire à la Pyrrhus de M. Massion faute de combattants) De plus traiter un candidat, de menteur, est inacceptable et souligne de façon flagrante un manque de sang-froid évident.

L'exemple vient d'en haut puisque M. Le Maire très conscient de l'image de marque du P.S au plan national demandait aux électeurs de ne pas mélanger élections Régionales, législatives et Présidentielles !

En dehors des tracts délirants que vous rédigez, que faites-vous M. Renoncourt ?

Ce genre de tract que M. Renoncourt avec son courage habituel n'a distribué que très partiellement, illustre clairement l'attitude despotique et anti-démocratique de son rédacteur, incapable de respecter et d'admettre les décisions électorales de nos amis Bouillais.

Ceci étant dit, nous souhaitons de tout coeur pour notre village et ses habitants que M. Renoncourt, compte tenu de son intolérance, n'occupe jamais aucune fonction municipale qui lui permettrait d'imposer ses dictats.

Le comité de soutien à Laurent GINESTE ■

urbanisme

UNE NOUVELLE ASSOCIATION A LA BOUILLE : A PROPOS D'URBANISME

Les Besoins de la Bouille

Actuellement déséquilibrée par l'adjonction encore récente de la résidence du Vracq, La Bouille a besoin de remettre en valeur son bourg. Le développement touristique qui est une de ses potentialités sous-exploitées, mais aussi le bien-être de ses habitants, passent par l'entretien de son patrimoine, l'amélioration de l'habitat, et plus généralement, par la revitalisation de son image.

Pour cela, l'Urbanisme devient le passage obligé pour tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre village.

Création d'une association

En arrivant aux affaires, la nouvelle municipalité, consciente de devoir poursuivre le travail engagé par M. Thomas et son équipe, avait promis d'évoquer ces problèmes et proposé pour les résoudre de mettre sur pied une commission d'Urbanisme élargie à tous les Bouillais qui se sentaient concernés.

Or, la Commission ne s'est jamais réunie.

Après trois ans d'attente, déçus de ne pouvoir s'exprimer, des Bouillais de tout bord et de toute tendance politique, dont quatre conseillers municipaux se réunissent pour débattre sans esprit polémique et dans un constant souci de faire avancer les projets, pour étudier et faire des propositions.

Ce n'est pas en achetant des biens immobiliers, ou en exerçant des droits de préemption à répétition sur tout ce qui est à vendre, alors qu'aucun projet préalable n'a été étudié, que l'on travaille efficacement dans un domaine aussi important.

Après les fumeux projets de construction d'un campus scolaire dans l'arboretum, de construction de logements sur le terrain de sport, l'idée d'une "transversale" reliant certaines parcelles acquises, récemment ou en voie de l'être, nous est présentée. Mais elle n'a jamais été argumentée! (Même pas en conseil municipal).

A quoi sert-elle ? A quoi correspond-elle ? Quelle est sa logique ? Quelle sera notre réelle marche de manoeuvre ?

Voici certaines des questions qui auraient dû être débattues au grand jour. A défaut de le faire en commission d'Urbanisme élargie, nous le ferons au sein de notre association en nous entourant de toutes les compétences nécessaires.

Nous ne manquerons pas de vous livrer nos réflexions et nos propositions concrètes.

*Le Président: Michel LENNUYEUX
et les membres du bureau*

*Laurent GINESTE, Vice Président : 35.18.13.74
Dominique BELLANGER, Secrétaire : 35.18.06.40
DANIEL LEMARIEY, Trésorier : 35.18.04.51*

■ sont à votre disposition ■

ASSOCIATION D'ETUDES ET DE RECHERCHE POUR L'URBANISME ET LA PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE LA BOUILLE.

constat

Vous avez tous reçu, il y a quelques semaines, dans vos boîtes aux lettres une plaquette concernant notre village.

Les habitants du Vracq ont tous pu y remarquer avec stupeur, que le site qui constitue à lui seul quasiment la moitié de la population Bouillaise, n'apparaissait pas sur le plan de la Bouille.

Une fois de plus nous constatons que les habitants du Vracq ne sont pas considérés comme des Bouillais alors que ceux-ci rapportent 41 % de la taxe d'habitation (sans entreprises ni commerces) perçue par la municipalité et 73 % de l'impôt foncier sur le bâti.

Sans le Vracq, il n'y aurait plus aujourd'hui d'école à la Bouille et les finances de la commune ne seraient pas ce qu'elles sont.

Tout ceci paraît contradictoire lorsque l'on sait que le chemin de halage qui borde la Seine dans le Vracq va faire l'objet prochainement d'un aménagement pour que les touristes puissent s'y promener et s'y arrêter.

Sachez par ailleurs que le conseil municipal n'a jamais été consulté sur la réalisation de cette plaquette et que les conseillers municipaux ont découvert ce document en même temps que vous dans leurs boîtes aux lettres.

Seules Mesdames Bernières, Cohen et Messieurs Chevallier et Lefebvre ont participé à l'élaboration de ce dépliant dans le plus grand secret.

Conception fort douteuse, vous en conviendrez de ce que doit être un travail d'équipe dans une municipalité.

Les habitants du Vracq apprécieront le "résultat" à sa juste valeur.

Les conseillers municipaux:

**Dominique BELLANGER - Martine COUSIN
Daniel LEMARIEY - Joël NOUVEL ■**

LA BOUILLE RICHESSE HISTORIQUE

- VII et Fin -

Avant la révolution, la situation du transport par bateau de la Bouille à Rouen s'était bien améliorée.

Une véritable cabine chauffée avait été aménagée à bord du bateau.

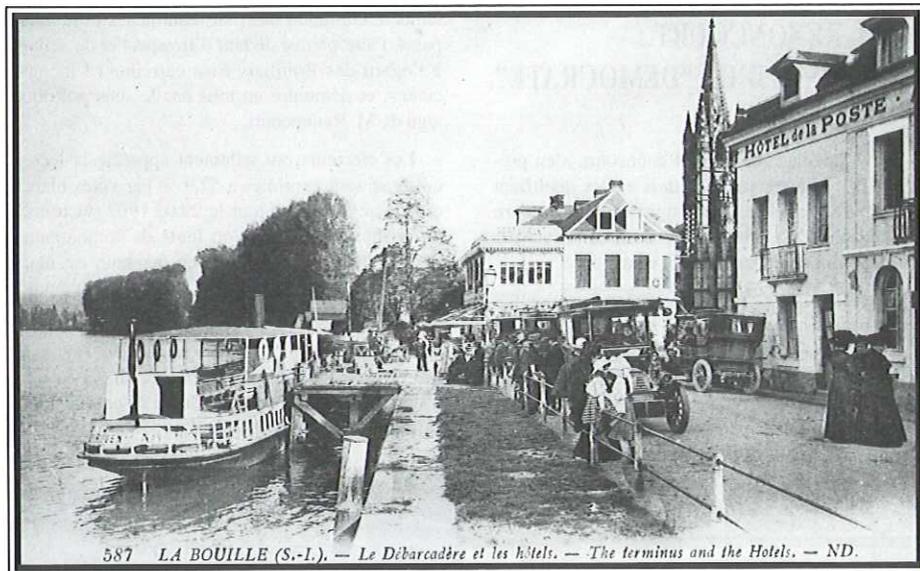
Mais le batelier ne tarda pas à mettre un prix à ses faveurs. Il exigeait, pour l'entrée de sa cabine, 6, 7, 8 et même 10 sols; en cas de pluie ou de froid, il n'y avait plus de prix, c'était au plus offrant. Il en résultait souvent des querelles, même des rixes et on ne sait où se seraient arrêtées les prétentions des fermiers si le Vicomte de l'eau n'avait jugé à propos d'intervenir pour les régler. Par une sentence du 14 septembre 1744, il fixa le prix des places dans la chambre à 8 sols, "à la charge par le fermier de la tenir close et garnie, en hiver, d'un poêle à feu".

Tous les voyageurs ne se montrèrent pas également satisfaits de l'intervention du Vicomte de l'eau en ce point, surtout ceux qui ne payaient point habituellement. Parmi ceux-là étaient les avocats qui postulaient à la haute-justice de Mauny et qui, pour cela, s'y rendaient chaque semaine. Ces messieurs, ne voulant point se mêler à la foule, avaient pris l'habitude de se retirer dans la cabine, d'où le fermier n'avait osé les renvoyer. Ceux qu'on y voyait les plus assidus étaient Maîtres Bigot, Charité, Tricotté, Dubus, Yvelin de Beville-Chouquet, alors fermier des bateaux, voyant que, malgré le tarif, ces messieurs ne payaient pas, n'avait jamais osé les y contraindre; cela dura jusqu'en 1761.

Mais alors Lesage, successeur de Chouquet, moins respectueux ou moins timide que lui, devant les avocats, les assigna sans plus de façon. Il demanda qu'ils soient condamnés à payer leur place dans la cabine à raison de 10 sols et, de plus, à payer l'arriéré qu'ils devaient depuis 1744 ! Le Vicomte écarta la demande d'arrérages et de l'obéissance passée à l'audience par les avocats, il les condamna à payer pour l'avenir 8 sols pour leur place dans la chambre.

Il resterait à raconter un grand nombre de petits faits de ce genre, mais il n'est pas possible de ne rien dire des tarifs. En 1588, la veuve Langlois avait proposé de porter les voyageurs moyennant 12 deniers par personne et 12 deniers par cent pesant de marchandise.

En 1594, le Parlement permit aux quatre Bouillais de prendre 2 sous par voyageur, sans charge et 4 sous s'il y avait charge; mais ce prix élevé n'était que provisoire et l'augmentation devait servir à payer les soldats placés à bord pour la sûreté des voyageurs.



587 LA BOUILLE (S.-I.). — Le Débarcadère et les hôtels. — The terminus and the Hotels. — ND.

C'est seulement en 1597 que le prix des places fut positivement fixé à 1 sol par personne et à 2 sols pour charge de 500 pesant. On a retrouvé dans les archives du Vicomté de l'eau, un extrait de l'arrêt du Conseil d'Etat du 9 janvier 1636 (l'année où le Rouennais Pierre Corneille écrivit le Cid) qui fixe le prix des places sur les bateaux et voitures de toute la France et l'on y voit que, sur le bateau de la Bouille, le prix est fixé par personne à 2 sols et à 4 sols pour 100 pesant, des balles, ballots et paquets de marchandises.

Malgré ces tarifs, les fermiers tendaient naturellement à surélever le prix des places et souvent il fallut les leur rappeler.

En 1693, le 9 février, une sentence du Vicomte de l'eau leur défend de prendre plus de 2 sous par personne avec gratuité pour les paquets de moins de 12 livres.

Le 12 septembre 1711, la sentence réduit à 10 livres les paquets exempts de port et réduit à 3 sols la somme pour laquelle le tarif de 1636 était de 4 sols !

En 1749, le 27 mars, un arrêt du Parlement éleva le prix des places à 2 sols 6 deniers, le port des marchandises à 3 sols 9 deniers et les places dans la cabine à 10 sols.

En 1770, le marquis d'Estampes obtint le 9 mai, un arrêt du Conseil d'Etat qui augmentait de beaucoup le prix des places, mais il ne put le faire enregistrer par le Conseil Supérieur qui avait remplacé le Parlement. Il attendit assez longtemps avant de recommencer l'épreuve et, on le voit, en 1787, présenter à l'enregistrement un nouvel arrêt du Conseil d'Etat qui porte les prix, savoir :

- Pour chaque personne dans la chambre : 12 sols
- Pour chaque personne dans la tire (au milieu du bateau, sous la tente) : 6 sols
- Pour chaque personne dans le surplus du bateau : 3 sols

Les paquets des voyageurs, au dessous de 40 livres, ne payaient pas.

Puis venait une liste de 136 articles, tarifés suivant la fragilité, la valeur ou la nature encombrante.

Mille accidents, nombreuses noyades signalèrent souvent les voyages du bateau de Bouille. Mais il faut se méfier des exagérations des enquêtes par témoin, du bruit public.

Le 12 juillet 1777, environ cinq cents personnes du Roumois qui, suivant leur habitude de tous les ans, se rendaient en pèlerinage à Saint Adrien, s'étaient réunies à la Bouille afin d'y prendre le bateau de nuit. On fut, à cause de cette affluence extraordinaire, obligé d'employer un second bateau. A peine tout le monde était-il embarqué qu'une voix s'écria "Ah mes amis, le bateau s'enfonce, sauvons-nous!"

Aussitôt une panique indescriptible se produisit à bord, un désordre épouvantable s'en suivit; on tombait à l'eau l'un sur l'autre, mais grâce au concours empressé des habitants de la Bouille et au zèle des marinières, personne ne périt et les plus maltraités en furent quittes pour quelques contusions.

Le lendemain, à Paris, dans toute la Normandie, on parlait d'une catastrophe épouvantable. On ne fut rassuré que quand un article des Affiches de Normandie rétablit la vérité.

En 1600, il y avait 80 bateliers à la Bouille. Vers 1850, il n'y en avait guère plus. Le bateau fut trainé sur le chemin de halage par des chevaux, la vapeur fit ensuite son apparition.

Un autre bateau de la Bouille, avec des roues à aubes, était né. Il est évidemment mieux connu que ce vieux bateau de la Bouille du temps des Rois de France.

Ainsi se termine notre rubrique
"LA BOUILLE RICHESSE HISTORIQUE"
Tiré de Glanes de Gosselin.

Y. FACHE ■

... JETER OU NE PAS JETER ... ?

Nous savons tous que nous devons garder certains papiers, un certain temps. Oui, mais quels papiers et pendant combien de temps ?

De source généralement bien informée, nous tenons ces précieux renseignements...

<p>PENDANT TOUTE LA VIE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - le livret de famille, - le livret militaire et les pièces qui le complètent, - les diplômes, - le contrat de mariage, - les titres et réglemens de copropriété, - les factures de travaux, réparation ou achats d'une certaine importance, - les testaments, - les livrets de Caisse d'Épargne, - les engagements de location et les baux, - les polices d'assurances et les preuves de leur résiliation, - tout ce qui concerne les pensions civiles et militaires, - tout ce qui concerne la retraite, - tout ce qui concerne la santé : <ul style="list-style-type: none"> . carte de groupe sanguin (sur soi), . carnet de santé, . certificats de vaccination, . carte de Sécurité Sociale, . dossiers médicaux (radiographies, analyses, certaines ordonnances...).
<p>PENDANT 30 ANS :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les quittances et pièces justificatives de paiement de toute indemnité en réparation d'un dommage, - reconnaissance de dette civile.
<p>PENDANT 10 ANS :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les devis et marchés des architectes et des entrepreneurs, - factures EDF-GDF et preuves de paiement, - reconnaissance de dette commerciale.
<p>PENDANT 5 ANS :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les pièces justificatives de paiement : <ul style="list-style-type: none"> . des intérêts de toutes sommes dues en vertu d'un prêt ou autre, . des arrâges de rentes, . des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales, . des allocations de chômage.
<p>PENDANT 4 ANS :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de revenus et leurs justificatifs, - les copies des renseignements fournis à l'administration des finances, - les avertissements du Percepteur, - les preuves de paiement de vos impôts.
<p>PENDANT 2 ANS :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les quittances de primes d'assurances, - factures de téléphone et preuves de paiement.
<p>PENDANT 1 AN :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les certificats de ramonage, - les factures des transporteurs, la preuve de leur paiement et les récépissés de transport.

**"MEURTRE SUR LE GRANDVAUX"**

Bernard CLAVEL

Editions Albin Michel

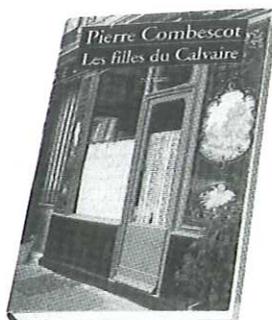
1844, Ambroise REVERCHON quitte son village du haut Jura pour mener un convoi à l'autre bout de l'Europe. Durant son absence, l'honneur de sa fille sera sali.

La vengeance de ce taciturne sera aussi cinglante qu'un coup de fouet.

Bernard CLAVEL atteint là une force tragique, une puissance, une maîtrise unique. L'intensité du charme est à la mesure de sa brièveté. Des mots simples et forts, des images envoûtantes, nous mènent dans ce pays aussi mythique que vrai, où les hommes, isolés de tout, perdus dans les brouillards d'une montagne toujours noire, enfermés dans leur hiver, minés dans leurs secrets, restent rudes, fiers et sauvages.

Ils ont la passion au cœur. Parfois jusqu'au meurtre, pour que justice soit faite.

Ce roman beau et pathétique vous saisira tant l'émotion et l'inattendu l'inspirent.

**"LES FILLES DU CALVAIRE"**

Pierre COMBESCOT

PRIX GONCOURT 1991 Editions Grasset

Boulevard des FILLES DU CALVAIRE à Paris, se trouve un Bar Tabac "les Trapézistes". Mme Maud, rousse flamboyante et plantureuse, trône derrière le comptoir et sur un univers particulier où se mêlent les gens du cirque, souteneurs, flics corrompus, une femme tronçonneuse et une meurtrière.

Peu de gens savent que Mme Maud est en réalité une juive tunisienne nommée Rachel Aboulafia, arrivée en France en 1939, d'une beauté exceptionnelle. Lourd passé que celui de Mme MAUD, ancienne danseuse nue à Tabarin, mère d'une fille aussi rousse qu'elle même, abandonnée à sa naissance. Ce passé hanté par un terrible secret se met en place comme les pièces d'un puzzle.

Un roman touffu, foisonnant, écrit dans une langue qui mêle admirablement l'argot et le plus pur classicisme. On est envoûté et on ne lâche ce livre qu'à la dernière ligne à regret.

Dominique BELLANGER ■

**L'Ecole SAINTE MARIE vous invite, petits et grands,
à venir vous amuser lors de la Kermesse
le Samedi 13 Juin 1992 à partir de 14h00.**

Les enfants de l'Ecole

DES MONGOLFIÈRES A LA BOUILLE



Quel spectacle étonnant !...

Superbe vision que fut cette envolée de quelques soixante mongolfières participant au championnat d'Europe organisé ce dernier week-end d'août.

Un heureux hasard ayant voulu que les vents soient ce soir là orientés Nord-Est, nous a permis de les voir s'approcher et à notre grande joie finalement passer à quelques mètres de nos têtes.

Leur présence ne fût pas notre seule surprise.

En effet, quelques pilotes "chevronnés" se sont permis le luxe d'offrir à leurs passagers un petit bain de pied en Seine, les obligeant de ce fait à trouver refuge (peu confortable !) sur le rebord extérieur de la nacelle...

Leur destinée les a poussées sur le plateau et elles devaient quasiment toutes se poser (sans encombre) dans les champs situés entre La Trinité de Thouberville et Bourg Achard sous un couchant magnifique.

Très beau spectacle décidément dont malheureusement peu d'entre vous n'ont pu profiter.

Catherine BELLENGER ■

.... le saviez vous ?

La différence de température entre l'air chauffé dans la mongolfière et la température extérieure ne doit pas dépasser 80°C.

Ce qui explique qu'elles ne peuvent prendre leur envol qu'en début de matinée ou en soirée vers 19 h.





Tee Shirt, Parapluies et ... Pin's "La Bouille"

Ou encore comment restituer l'image d'un village à l'échelle d'un pin's de 27 mm ?

Il fallait effectivement pour ce faire être très imprégné de l'atmosphère qui y règne, être amoureux du cadre, ne pas oublier les traditions et ensuite avec quelques modestes talents, laisser le crayon faire le reste.

Nous y retrouvons donc la Seine, ses falaises alentours, son clocher, ses toits et pour la partie "folklore" un parapluie.

Que certains d'entre vous quelque peu ironiques, ne voient pas dans la présence de cet accessoire une quelconque allusion aux "bourrasques" ou "tempêtes" municipales, mais plus simplement un rappel de notre traditionnelle "fête des parapluies".

Nous devons ce savant dosage à Joël Nouvel qui, persuadé de l'impact médiatique que pouvaient avoir de nos jours ces articles personnalisés, n'eut aucune difficulté à faire adopter par l'ensemble des membres de l'association l'idée de ces réalisations.

Devant ces trois produits finis, tee-shirt, parapluies et pin's, nous ne regrettons pas de lui avoir fait confiance. Nous souhaitons qu'il en soit de même pour vous et que vous serez, comme nous, heureux, de permettre à la Bouille de sortir de son cadre habituel, de "prendre l'air"... et de participer ainsi à la promotion touristique de notre village.

Vous pourrez vous procurer ces articles auprès des membres de l'association ainsi que chez les commerçants qui ont très aimablement accepté d'en assurer la diffusion.

Catherine BELLENGER ■

TOUT CE QUI EST HUMAIN EST NOTRÉ.

Coucou, nous voilà !

Le Secours Populaire Français vient d'installer une antenne à La Bouille, chez :
M. et M^{me} DELIVEYNE
193, allée des Saules - La Bouille - tél : 35.18.11.94

Nous acceptons :

Linge - Jouets - Livres - Médicaments -
Denrées non périssables - etc - ... et bien entendu les dons.



Nous cherchons des bénévoles disposés à nous aider quelques heures par semaine ou par mois.

Nous cherchons des foyers disposés à accueillir des Enfants de 6 à 12 ans durant les vacances.

Nous sommes prêts à vous écouter pour toutes idées ou questions.

Merci Beaucoup et A Bientôt.

Adhésion et Soutien à notre Association

Notre association vous intéresse ? Ses actions culturelles, l'organisation du feu, le journal ; plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- L'adhésion ! qui ne coûte que 50 F/an, vous permet de participer aux réunions et bien sûr de collaborer aux différentes actions et organisations de celles-ci.
- Le bénévolat ! qui est toujours prisé en cas de besoin.
- Ecrire un article dans le journal !
- Vous n'avez pas le temps de nous rejoindre, mais nos actions vous intéressent et vous avez envie de nous aider financièrement !
- Vous voulez simplement nous faire part de votre avis en ce qui concerne nos actions ou nous soumettre de nouvelles idées !

**N'HESITEZ PAS, CONTACTEZ-NOUS :
ASSOCIATION LA BOUILLOTTE - BP.7 - 76530 LA BOUILLE**

Association La Bouillotte

BP.7 - 76530 LA BOUILLE

Carte de Membre Actif

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

le président,

le Trésorier,

1992

Tissus vestimentaires
Patrons "Simplicity"
Tissus d'ameublement
Voilages - Tringles

BAT - DECOR

ECLAIR - PRESTIL

216, Grande Rue
BOURG ACHARD

☎ 32.56.21.12

ATCI

Société Anonyme

*Bandes transporteuses - Rouleaux manutention
Tuyaux techniques - Transmission de puissance*

B.P. 9 - 76530 LA BOUILLE - Tél : 35.18.14.14 + / Télex 770 767

**Applications Techniques
Caoutchouc Industriel**

Festi-Fêtes

Tout pour toutes les fêtes

Centre Carré d'As
27310 BOURG ACHARD

Banquets - Repas
Mariages - Communions
Buffets campagnards

Lacaille

CHARCUTIER TRAITEUR

68, Grand Rue
27310 BOURG ACHARD
32.56.02.57

TAXI MAUNY

☎ Domicile 35.18.09.48

☎ Voiture 35.01.36.34

Toutes Distances
Jour et Nuit

(prendre rendez-vous
de préférence)

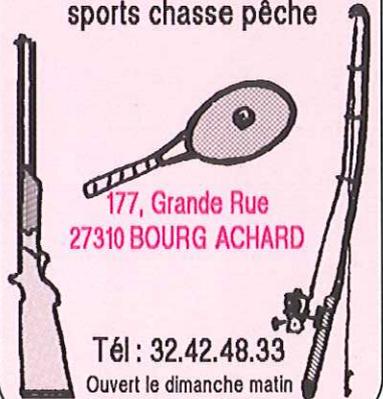


GROUPE AZUR
ASSURANCE MUTUELLE

Hubert LOIR - Agent général

222, Grande Rue - 27310 BOURG ACHARD
Tél : 32.56.21.13

VER O SPORTS
sports chasse pêche



177, Grande Rue
27310 BOURG ACHARD

Tél : 32.42.48.33
Ouvert le dimanche matin

la mode
le choix
l'accueil

Chaussures Nathy

340, Grande Rue - 27310 BOURG ACHARD

Tél : 32.56.42.09

Carte de Fidélité

NEW BABY

Centre Commercial
Carrefour
TOURVILLE LA RIVIERE
Tél : 35.81.41.39



BRICOMARCHE

Les Mousquetaires du Bricolage
Bourg-Achard - Grand-Couronne



INTERMARCHE

Les Mousquetaires de l'Alimentation
Bourg-Achard - Grand-Couronne

